

# **Procès verbal du conseil municipal de Larcat**

## **séance du 30 avril 2024 à 19h00**

### **salle du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril à 19h00, le conseil municipal de la commune dûment convoqué, le 26 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Carbonell, maire.

Membres en exercice et convoqués : 7

Présents : 6

M. Didier CARBONELL, Mme Jocelyne AUDO, M. Guillaume CHASSEUIL, Mme Véronique MUSIALOWSKA-MATON, Mme Danielle RODRIGUEZ, M. Serge ROUBY.

Absente excusée : Mme Solenne LAURENT

Mme Solenne LAURENT donne pouvoir à M. CHASSEUIL.

Secrétaire de séance : M. CHASSEUIL

Président de séance : M. Didier CARBONELL

Le maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.  
M. Guillaume CHASSEUIL est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal du 12 mars 2024
2. Délibération portant sur le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
3. Délibération portant sur la création d'un emploi permanent pour les communes de moins de 1000 habitants
4. Délibération portant sur la mise en place d'un algéco – chemin du moulin
5. Délibération portant sur l'octroi d'un fonds de concours solidaire 2024– Travaux bâtiment public communal
6. Délibération portant sur l'octroi d'un fonds de concours solidaire 2024– Travaux de voirie
7. informations diverses

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 12 mars 2024**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Le conseil, après en avoir délibéré**

**VOTE**

**Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0**

#### **2. Délibération portant sur le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.**

La prime s'élève à 137€14c pour M. Descamps et 192€85c pour M. Pujol. Elle est imposée par l'État.

**Le conseil, après en avoir délibéré**

**VOTE**

**Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0**

La délibération est adoptée.

### **3. Délibération portant sur la création d'un emploi permanent pour les communes de moins de 1000 habitants**

Il s'agit de renouveler l'emploi de M. Descamps pour 3 ans. On doit délibérer sur la création d'un emploi à cause du changement d'un article de loi.

**Le conseil, après en avoir délibéré**

**VOTE**

**Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0**

La délibération est adoptée.

### **4. Délibération portant sur la mise en place d'un algéco – chemin du moulin**

L'ACCA de Larcat demande la mise en place d'un deuxième Algeco placé perpendiculairement au premier en bordure du chemin du moulin.

Une partie de celui-ci sera situé sur le chemin du moulin, c'est sur cette partie que porte la délibération. L'autre partie de l'algeco sera sur un terrain géré par l'AFP, M. le Maire et l'ACCA enverront un courrier à l'AFP pour demander l'autorisation.

**Le conseil, après en avoir délibéré**

**VOTE**

**Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0**

La délibération est adoptée.

### **5. Délibération portant sur l'octroi d'un fonds de concours solidaire 2024– Travaux bâtiment public communal**

C'est une subvention de 7 147€ de la CCHA pour l'abri-bus.

**Le conseil, après en avoir délibéré**

**VOTE**

**Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0**

La délibération est adoptée.

### **6. Délibération portant sur l'octroi d'un fonds de concours solidaire 2024– Travaux de Voirie**

C'est une subvention de 6 144€ de la CCHA pour le goudronnage. Ces travaux ne seront à priori pas réalisés cette année mais la subvention est valable 2 ans.

**Le conseil, après en avoir délibéré**

**VOTE**

**Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0**

La délibération est adoptée.

#### **Informations diverses :**

##### **1/ Remboursement frais d'avocats**

M. CARBONELL informe le conseil que la commune a reçu le remboursement des frais d'avocats du procès opposant la mairie et l'entreprise Lagrange pour une somme de 6 266,50€.

##### **2/ Achats**

M. le Maire informe de l'achat prochain de 2 tables pour l'abri-bus pour 281,42€ TTC l'unité (Aux Bois Cabannais) ainsi que de panneaux en bois pour indiquer le nom des fontaines pour 610€ (entreprise Julien Boucart à Sorgeat).

Il envisage aussi l'achat d'une vasque pour éviter les éclaboussures risquant d'abîmer le parement à la fontaine du dessus.

##### **3/ Voie communale**

Un courrier a été envoyé aux propriétaires du chemin de Gondal, menant chez Mme Lacube, pour céder le terrain à la commune afin que cela devienne un chemin communal. Les propriétaires ont donné un accord de principe pour que cela se fasse.

#### **4/ Taux d'imposition et budget primitif**

M. Chasseuil demande pourquoi ces deux points n'ont pas pris place à l'ordre du jour alors qu'ils ont été évoqués dans les réunions préparatoires au conseil.

M. Descamps répond qu'il y a eu un retard dû à l'absence de Mme Aissaoui, conseillère aux décideurs locaux mais que cela devrait être fait dans la semaine prochaine. Un conseil municipal sera organisé en suivant.

Le taux d'imposition ne devrait pas changer sur la commune.

#### **5/ Coupe de bois**

La préfecture a déclaré que la coupe de bois était illégale. Une partie de la coupe a été effectuée sur des terrains privés. M. le Maire est en train de faire une déclaration de sinistre. Il déclare qu'il manque des informations de la part des propriétaires pour la terminer.

#### **6/ Réunion publique PNR**

M. Cruèges, directeur du Parc Naturel Régional et le Conseil Municipal invitent la population à une réunion publique le vendredi 24 mai à 20h00 à la mairie de Larcat pour échanger autour de l'entrée de la commune dans le PNR et de ses conséquences. M. Chasseuil demande une nouvelle fois à M. le Maire de diffuser l'information auprès des habitants.

#### **7/ Référent déontologue**

Mme Muzialowska demande à M. le Maire le numéro de téléphone du référent déontologue de la commune de Larcat pour que les élus puissent le contacter si nécessaire.

#### **8/ Journée citoyenne**

M. Chasseuil demande si une journée citoyenne est programmée. M. le Maire répond qu'il n'y a pas d'argent pour le repas.

Mme Rodriguez fait voir que M. le Maire trouve de l'argent pour acheter des tables ou des panneaux en bois et que financer le repas de la journée citoyenne lui semble plus important.

M. Chasseuil propose que le repas de la journée citoyenne soit sous la forme d'auberge espagnole.

Mme Audo ne trouve pas cela pertinent.

M. le Maire dit qu'il va le proposer aux villageois pour avis.

#### **9/ Réunion AFP Haut Tarasconnais**

Elle aura lieu le lundi 6 mai à 20h00 à Larnat.

#### **10/Affichage de l'ordre du jour du Conseil Municipal**

M. Chasseuil demande que l'ordre du jour du Conseil Municipal soit affiché.

M. le Maire répond que cela sera fait en fonction du règlement.

#### **11/ Courrier des élus au maire**

Les élus de la majorité ont envoyé un courrier à M. le Maire pour demander une modification des fonctionnements. Ils souhaitent maintenant entendre les réponses de M. le Maire.

- Redistribuer parmi les adjoint-e-s les délégations aujourd'hui attribuées à Mme Audo : M. le Maire refuse catégoriquement. Il s'agit pour lui d'une prérogative du Maire.

- Planifier et préparer collectivement les séances du Conseil Municipal, cela se met en place.

- Présenter les procès-verbaux des séances au Conseil Municipal tels que rédigés par le secrétaire de séance, et n'y apporter de modification que sur décision prise à la majorité : M. le Maire dit qu'on mettra le procès-verbal tel qu'il a été écrit par le secrétaire de séance, ainsi que l'extrait du cahier du conseil municipal.

- Republier les derniers procès-verbaux tels que rédigés par le secrétaire de séance : réponse de Mme Audo, « cela sera fait en son temps ! »

- Permettre l'accès à la mairie aux adjoint-e-s (clefs, boîte mails et site internet par délégation) : M. le Maire dit que les adjoints n'auront pas les clefs de la mairie, ni d'accès au site internet mais peuvent participer au petit journal. M. Chasseuil dit qu'il n'est jamais informé du moment où ce journal doit paraître.
- Délibérer sur les représentant-e-s de la commune au sein des différentes structures administratives et associatives : M. le Maire dit que cela sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.
- Mettre en place une gestion collective de l'information municipale : M. le Maire dit que si les élus viennent à la mairie, ils pourront participer à la gazette et intervenir sur le site de la commune.

## 12/ Diffusion du courrier des élus

Les élus de la majorité demandent de nouveau à ce que M. le Maire diffuse le courrier qu'ils ont écrit pour la population. Il propose aux élus de venir à la mairie pour le diffuser par la boîte mail communale.

Fin de séance à 20h10.

## REPRODUCTION DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2024

CONISGNEE DANS LE CAHIER DE SEANCE TENUE EN MAIRIE

PAR LE SECRETAIRE DE SEANCE

CM 30/04/24

Ordre du jour

- approbat<sup>~</sup> PV CM 12/03
- Délibération versement prime Pénurie d'achat  
exceptionnelle

① Approbat<sup>~</sup> PV  
approuvé à l'unanimité

Information Remboursement frais avocats  
procès entreprise Lagrange 6266,50€

② Délibération portant sur le versement de  
la prime de Pouvoir d'achat exceptionnelle

Elle s'élève à 137€14c pour M. Descomps

192€85c M. Pujol.

Elle est imposée par l'Etat.

Contre 0 Pour 7  
adoptée à l'unanimité

③ Délibération portant sur la création d'un emploi  
permanent pour les communes de moins de  
1000 habitants.

On est obligé de délibérer sur la création  
d'un emploi permanent à cause d'un  
changement d'un article de loi.

Contre 0 Pour 7  
adopté à l'unanimité

④ Délibération portant sur la mise en place  
d'un algeco - Chemin du Moulin.

Chasseurs demandent la mise en place d'un 2<sup>e</sup>  
algeco placé perpendiculairement au 1<sup>er</sup>.  
M. Le Haie nous montre un plan de situation.

' Une partie de l'Algeco sera sur le chemin du moulin, c'est sur cette partie que la commune se prononce. L'autre partie sera sur l'AFP, l'ACCA et la Mairie feront un courrier à l'AFP pour demander l'autorisation.

Pour 7 Contre 0  
adopté à l'unanimité

(5) Délibération pour l'octroi d'un fonds de concours solidaire 2024 Travaux bâtiment public communal

Elle est de 7 147 €. Il s'agit de l'abri-bus.

Contre 0 Pour 7  
adopté à l'unanimité

(6) Délibération portant sur l'octroi d'un Fonds de concours solidaire 2024 - Travaux de voirie.

Elle s'élève à 6 144 €.

goudronnage qu'on aurait dû faire et qui ne se fera pas. La subvention est valable 2 ans.

Pour 7 Contre 0  
Adopté à l'unanimité

Informations diverses.

(a) • Achat de 2 tables de pique-nique  
Bois Cabannais 281,42 TTC la table

610 € • Panneaux signalétiques pour les fontaines  
(entreprise Julien Boucart à Sorgues)

• Vase fontaine du dessus

② Classement de la voie qui amène chez Mme Lacube pour que cela devienne une voie communale. Les propriétaires ont donné un accord de principe.

③ Taux d'imposition et budget primitif  
Mme Bissaoui était absente.  
Ce devrait être terminé la semaine prochaine.  
Il y aura un conseil en suivant. Le taux d'imposition ne devrait pas changer.

④ Coupe de bois  
La préfecture a déclaré que la coupe de bois. Une partie de la coupe de bois a été effectuée sur des terrains privés.  
M. le Maire est en train de faire une déclaration de sinistre et de voir. Il manque des infos des propriétaires pour la terminer.

⑤ Réunion Publique PNR  
vendredi 24 mai M. Cuéges et Lattajin proposent une réunion publique pour présenter le PNR et discuter avec la population.

⑥ N° de téléphone du référent déontologue à communiquer aux élus

⑦ Journée Citoyenne  
Proposé de M. Chassenil d'organiser une journée citoyenne  
M. le Maire répond qu'il n'y a pas d'argent pour le repas.

M. CHASSEUIL propose une auberge espagnole.  
Mme Budo pense que cela n'est pas pertinent.  
→ On le propose aux villageois.

(8) AEP du Haut-Tarasconnais  
6 mai 20h à Larnat

(9) Affichage ordre du jour CM  
Ce sera fait en fonction du règlement.

(10) Courrier

- Redistribuer les délégat<sup>ion</sup> → Non!
- planifier les CM en commun
- présenter les PV
- présenter les PV tels que rédigés par le secrétaire de séance
- Permettre l'accès aux adjoins.  
Non on peut faire un site internet, participer à la gazette.
- Délibérer sur les représentants de la commune au sein des structures admin et assoc  
→ On délibérera ds un prochain conseil.
- Mettre en place une gestion collective de l'info municipale.

(11) Diffuser la lettre à toute la populat<sup>ion</sup>  
→ On passe à la mairie et ce sera fait.

Fin de la séance 20 h 10.